

A madame la Directrice Académique des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 22/05/2023

Objet : dysfonctionnements dans le traitement des accusés de réception des vœux de l'intra des PE 2023

Madame la Directrice académique,

nous avons constaté d'innombrables irrégularités sur les accusés de réception des vœux du mouvement intradépartemental. Nous vous alertons car ces irrégularités vont percuter toutes les chaînes d'affectation de l'ensemble des participant.es.

Selon notre première lecture ces erreurs sont dues à la non intervention manuelle des services RH. Pour votre bonne information (voir les documents mis en annexe) usuellement les services agissent « manuellement » après la fermeture du serveur pour vérifier les éléments de barème liés au dossier de chaque personnel : ancienneté éducation nationale, nombre d'enfants, bonifications diverses et variées liées au lieu d'exercice ou à la spécificité des missions etc C'est ce qui a été fait dans tous les autres départements du territoire national. C'est ce qui était fait les années précédentes. Il y a de gros enjeux pour nos collègues professeurs des écoles. Malgré la disparition de cette prérogative dans les compétences de la CAPD il est de notre rôle de faire ce signalement. Nous souhaiterions pouvoir définir ensemble un modus operandi afin de nous assurer du bon déroulement des opérations de mobilité 2023.

Les accusés de réception des vœux de l'intradépartemental sont des documents qui permettent aux personnels de vérifier si leurs barèmes sont exacts. Ils permettent aussi aux personnes de vérifier les codes de priorité. Or cette année de nombreux collègues se sont vus attribuer des codes de priorité erronés dont ils n'avaient pas la clé de lecture car absents du guide de mobilité. En ce qui concerne les bonifications certaines sont nouvelles et d'autres sont peu lisibles pour les PE qui ne sont pas initiés à ces opérations techniques. Ainsi à part les personnes accompagnées par leur syndicat il n'est pas exclu que de nombreux collègues n'aient pas décelé et donc corrigé leurs accusés de réception. Cela implique que si les services ne sont pas réactifs et vigilants les résultats du mouvement seront erronés.

Nous nous rendrons disponibles dès que possible afin de trouver une solution pragmatique à cette problématique.

Soyez assurée, madame la Directrice Académique, de mon profond engagement envers le service public d'Education.

Nadia Alram, Secrétaire Départementale

Tél.: 04.68 .50.70.32 / 06 70 04 49 50 - 66@se-unsa.org - Site: http://sections.se-unsa.org/66/